



# GROUPE D'ETUDE DU MEROU

Extrait du compte rendu de l'Assemblée générale 2025

## Premier inventaire des peuplements de mérours et de corbs du Parc maritime départemental Estérel-Théoule

Responsables : Jean-Michel Cottalorda (GEM) & Coralie Meinesz (Département des Alpes-Maritimes)

Dates : du 11 au 13 septembre 2025 (T° des eaux > 22-23°C).

Commande et financement : Département des Alpes-Maritimes (Contrat de Recherche).

Inauguré en 2018, le PMDET (premier Parc maritime du Département 06) s'étend sur 353 hectares et 10 km de linéaire côtier, mais aucune réglementation supplémentaire visant à encadrer la pêche professionnelle ou de loisir n'y est, à ce jour, appliquée.

Ce 1er inventaire mérours et corbs a mobilisé 11 plongeurs scaphandre classés (GEM et/ou Université Côte d'Azur et CNRS, Aquanautes, Créocéan, commune de Théoule-sur-Mer et PMDET, Département 06).

Les zones et sites les plus favorables à ces espèces (en termes de ressources alimentaires et d'habitats) ont été prospectés, soit plus de 35 ha de surface et 5 km de linéaire côtier, jusqu'à 35-40 m de profondeur. Cela correspond à un effort d'échantillonnage en plongée de plus de 40 heures (59 plongées de prospection individuelles), durant lesquelles ont été observés :

62 mérours bruns (de 8 à 80 cm LT), dont 57 immatures (de 8 à 60 cm LT), 5 femelles (de 60 à 80 cm LT) et, a priori, aucun mâle reproducteur ;

58 corbs (de 18 à 35 cm LT), dont a priori une quinzaine d'individus matures (>27 cm LT).

Ces résultats ne sont pas négligeables pour une zone sans protection spécifique contre les prélèvements par la pêche professionnelle et récréative (chasse sous-marine comprise). Toutefois, aucune autre espèce de « mérour » que le brun n'a été rencontrée et peu d'individus reproducteurs ont été observés. Les réglementations (« moratoires ») interdisant la pêche ciblée du mérour brun sont pourtant en vigueur depuis plus de 32 ans, et celles du corb et de 4 autres espèces de « mérours » que le mérour brun depuis plus de 12 ans.

Pour donner d'autres ordres de grandeur locaux, la seule population de Théoule-sur-Mer avoisine 1500 habitants en hiver, et les 3 ports répartis sur le littoral accueillent plus de 560 bateaux, au total.

Aucun secteur avec des regroupements potentiels de reproducteurs (mérours ou corbs) n'a non plus été identifié.